Élections CARPIMKO 2025

La FOF, syndicat professionnel d'orthophonistes,
est candidate aux élections CARPIMKO

Le fonctionnement actuel de la CARPIMKO amène de nombreux collègues à manifester leur mécontentement, tant pour la partie prévoyance que pour la partie retraite: lenteur de traitement des documents, retard dans la délivrance des prestations et augmentation des cotisations. De plus, les évolutions du régime invalidité décès pénalisent certains collègues de façon conséquente.

L'augmentation des charges liées aux cotisations CARPIMKO sont devenues tellement importantes que le travailleur libéral n'a plus de marge de manœuvre pour se constituer un complément de retraite, ni la liberté de thésauriser pour une retraite décente.

Les déconventionnements se multiplient, tout comme se développe la pratique d'une deuxième activité rémunératrice.

De nombreux collègues s'obligent à travailler en cumul emploi-retraite, ou travaillent au-delà de l'âge légal car la pension servie à la retraite est trop insuffisante.

Nous nous inquiétons des choix de gestion - le rapport de la Cour des Comptes de mai 2024 fait état de dysfonctionnements profonds en dépit des alertes et des recommandations des précédents rapports - et demandons à ce qu'une restructuration soit réfléchie.

Nous demandons une gestion plus claire et transparente de la CARPIMKO avec pour objectif la défense des droits des cotisants, des retraités présents et futurs.

La pluralité syndicale commence avec VOUS !
Votez pour la liste de la FOF !

Élections au Conseil d'Administration de la CARPIMKO
Scrutin de JUIN 2025

VOTEZ POUR :

- Un régime de retraite **équitable et solidaire,** pour une retraite **décente** ;
- La **défense de la pérennité des droits acquis** et le respect du statut des professions libérale en cas de nouvelle réforme des retraites ;
- Des cotisations exclusivement proportionnelles aux revenus**,** en cas de **cumul emploi retraite** ;
- L'**harmonisation** de l'âge d'ouverture des droits à taux plein des différents régimes ;
- **Porter et soutenir** les questionnements des collègues orthophonistes sur leurs droits en général et à la retraite en particulier ;
- Une **participation** plus importante de l'Assurance Maladie au financement de l'ASV (Avantage Social Vieillesse**,** désormais PCV - Prestations Complémentaires Vieillesse) ainsi qu'une revalorisation des droits pour que celui-ci redevienne un réel avantage social et conventionnel.